



Assemblée Générale Ordinaire Du 12 Février 2011

Procès Verbal

Les membres de la FFJDR, convoqués en date du 12 février 2011 à 10h30 à la Maison des Associations du XIIème arrondissement de Paris, 181 avenue Daumesnil, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

- Un bureau d'AG est constitué de 2 membres du CA et de Laurent S. . Le bureau procède à l'émargement des présents et reporte les procurations des mandatés.

- Les enveloppes de retour des votes par correspondance sont ouvertes. Les bulletins de vote non ouvert sont placés dans l'urne.

- Il est constaté 3 membres individuels supplémentaires qui ont adhéré le jour même et une personne morale. Cela porte le quorum à 36 voix. Les voix exprimées sont celles des présents et des membres ayant donné leur procuration ou voté par correspondance. Cela correspond à 22 membres individuels (soit 22 voix individuelles) et 9 personnes morales (soit 18 voix de personnes morales), soit 40 voix en tout. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut délibérer.

- La présentation des bilans est effectuée à commencer par le Bilan Moral.

Commentaire du Bilan Moral :

Le président commente le bilan moral 2010. Il revient sur les départs et le turn-over au sein du CA et déplore le manque de délégués, d'adjoints et d'administrateur. Il explique les idées autour de la notion de plate-forme territoriale. Il admet la faiblesse sur la communication générale qui résulte de ce manque de ressources.

Il revient sur ce qui n'a pas été fait en 2010 : le projet de Maison du jeu de rôle porté par Christophe V. , qui a quitté le CA, les relations avec le mouvement scout porté par l'interlocuteur Institutions et Grand Public. Il regrette la non-prolongation des projets avec la BNF, faute de temps et de meneurs de jeu. Il explique le choix de ne pas tenir beaucoup de stands sur les conventions rôlistes, et de privilégier les actions sur des événements du monde culturel ou artistique.

Il décrit l'action à Tournan En Brie et le support de formation « meneurs de jeu » pour la mise en œuvre de l'activité au sein de la MJC locale. C'est une pierre posée vers le projet d'homologation de meneurs. Christian L. de l'association Ain'terlude en Bugey précise que dans son association, ils ont pu obtenir une subvention de la part de la mairie. Le trésorier de la FFJDR explique également les relations avec les organismes de formation au métier de ludothécaire, notamment Caravansérail sur Paris et Quai des Ludes à Lyon. La reconnaissance d'Intérêt Général fait partie des projets à venir de la FFJDR.

Le CA veut revenir sur les sujets de la labellisation des jeux et de l'homologation des meneurs. Le Président explique les principes dirigeants du **label découverte**, notamment en termes de public et de visibilité. L'interlocuteur professionnel ajoute que de nombreuses médiathèques sont preneuses de conseils pour se constituer une collection de jeux de rôle, ce qui valide le besoin d'avoir une liste de jeux « découverte ». Fabien H. demande s'il est possible de proposer des jeux pour labellisation. Le président explique que oui et incite tout le monde à faire leurs propres propositions. Alexandre H. se demande si le label est destiné à des joueurs débutants ou des meneurs débutants. Le président répond qu'il s'agit d'un passage de lecteur à meneur directement : on parle donc de jeux faciles à prendre en main de façon complètement indépendante. Philippe G. parle des discussions sur le forum et notamment de ce qui apparaît pour lui comme des contradictions dans la liste : Révolutions, Hyper Héros (Révolutions incitant selon Philippe à la compétition entre meneur et joueur, Hyper Héros permettant une évolution illimitée des personnages). Sur ces deux exemples en particulier, le Président répond que :

- Révolutions s'inscrit dans un registre humoristique et la rivalité « simulée » entre joueur et meneur ne sert qu'à alimenter cette dynamique humoristique (un peu comme les trahisons dans le jeu de rôle Paranoïa). De plus cette mécanique ludique permet d'explorer une facette expérimentale intéressante du jeu de rôle où les joueurs peuvent devenir meneur à la place du meneur.
- Dans Hyper Héros, contrairement à ce que dit Philippe, l'évolution du personnage est très limitée, il est vrai (et c'est l'objet du jeu) qu'il commence à un niveau de puissance extrêmement élevé mais

cela n'est pas contraire aux critères de labellisation.

De plus, le CA peut justifier de toutes les labellisations données sur le site de la FFJDR. Cependant par manque de temps pour écrire une fiche explicative détaillée expliquant les raisons de la labellisation de chaque jeu, cela n'a pas été fait sur le site. Cependant, tout membre se posant la question de la labellisation d'un certain jeu peut la faire remonter au CA par l'adresse contact@ffjdr.org. Enfin le président rappelle que les discussions sur le forum de la FFJDR ne sont pas un point d'entrée officiel du CA ou une manière de l'interpeller, cela ne peut se faire que par l'adresse email contact@ffjdr.org.

Philippe G. évoque ensuite les difficultés à joindre le CA via l'adresse e-mail contact@ffjdr.org, ce qu'appuie Jean-Noël G. également. Le président rappelle le manque de temps et la difficulté, en tant que bénévoles d'avoir une réactivité nécessaire sur les réponses à email. Certaines peuvent en effet prendre du temps. Cependant le CA assure unanimement que tous les mails envoyés à cette adresse sont lus et répondus dans les meilleurs délais, en fonction des disponibilités des administrateurs. Sur certains postes vacants à ce jour (interlocuteur association, coordinateur presse), il est normal que le temps de réponse soit plus long.

Les représentants de l'association Opale transmettent les demandes des membres de leur forum, notamment sur l'opacité à leurs yeux des conditions d'attribution du label. Le président réexplique que le nom de label ne doit pas faire l'objet d'une cristallisation sur les enjeux de ce dernier. Le représentant d'Opale explique cependant que l'impact au niveau des rôlistes est tout de même important du fait de la visibilité donnée à ces jeux. Julien A. souhaiterait que les critères soient débattus avec les membres. Le président explique qu'idéalement on devrait pouvoir avoir une structure itérative et interactive. Il cite comme exemple le cas du bar rôliste et du concours lancé pour obtenir un nom. Christophe S. témoigne alors de son expérience sur le fait que peu de gens ont répondu (28 personnes, le meilleur taux de réponse à nos sollicitations des membres à ce jour). Il en serait de même dans le cas du label. Christian L. émet l'hypothèse que les jeux labellisés donneront aux ludothèques des subventions et pas les autres. Laurent S. explique que le but de son association est de promouvoir le jeu de rôle, notamment face à des néophytes. La problématique de la découverte se pose donc dans le cadre de cette action, mais il faut bien préciser que les autres jeux ne sont pas pour autant à délaissés. Le coordonnateur audiovisuel réexplique la manière de conduire le projet et que proposer quelque chose est important a priori pour que les gens réagissent. Le président demande de clôturer le débat provisoirement et propose deux choses : soit les personnes intéressées peuvent devenir modérateurs du forum, soit les débats se font sur le forum et les retours structurés sont ensuite remontés au CA sur l'adresse contact@ffjdr.org.

Le président passe ensuite au débat de **l'homologation des meneurs de jeu**. Fabien H. suggère plutôt l'idée de reconnaître à des personnes les capacités d'animer une partie, en tant qu'animateur. Le trésorier explique la différence entre le rôle d'animateur socioculturel et de meneur : on ne mène pas une partie de la même manière (l'animateur ne se départit pas de son activité professionnelle contrairement à un meneur extérieur qui joue ; les notions de responsabilités et d'encadrement de l'animateur le placent au dessus des autres joueurs). Les représentants d'Opale expliquent que la question de l'homologation s'est posée pour eux dans le cadre d'animations rémunérées au sein de leur association, mais demandent à connaître les modalités du débat au sein de la FFJDR. Le président explique qu'il est tout à fait possible de se constituer en comités de réflexion. Christophe S. donne son retour face aux banquiers pour défendre le projet de bar rôliste et précise que la question a été posée par les banquiers sur les compétences de meneur de jeu.

Julien A. pose la question de l'adhésion du CJSIV. Le président revient sur les conditions de sa démission, suite notamment à des divergences sur l'organisation de l'animation Tous en Jeux à Lyon. Le CJSIV n'a pas renouvelé son adhésion cette année.

David M. évoque les problèmes de non réception des lots des adhérents et la situation avec Ludikbazar. Le CA assure que les membres auront ce qui a été promis d'une façon ou d'une autre. Le trésorier détaille alors le différend avec Ludikbazar portant, notamment, sur des contenus publiés dans la Lettre. La Lettre étant en sommeil faute de coordonnateur presse, cette dernière n'a pu être publiée récemment, d'où le différend avec Ludikbazar. Cependant toutes les autres obligations (relatives aux bannières publicitaires) ont été tenues par la FFJDR, sans contrepartie de la part de Ludikbazar. Le Président assure que les lots seront livrés comme convenus aux nouveaux adhérents mais explique cependant qu'il ne peut prendre d'engagement sur l'échéance : les opérations sont en cours pour renégocier un partenariat avec LudikBazar ou d'autres entités de substitution, mais le travail étant bénévole, il est difficile de donner une date butoir.

Philippe G. suggère concernant la lettre de refaire appel à Jérôme D. . Le président explique qu'il ne serait pas opposé à cela.

Commentaire du Bilan Financier :

Le Trésorier commence le commentaire du détail du bilan financier. Il commente l'achat d'un ordinateur pour la Fédération. Il évoque ensuite les créances clients à encaisser.

Fabien H. pose la question sur la subvention Rhim. Cela remonte en fait à l'époque des subventionnements des projets des membres. Ce subventionnement n'avait pas encore été versé.

Le trésorier explique que le surcoût lié au Monde du Jeu est occasionné par la commande de l'accès Wifi et du terminal de paiement, dépense qui ne sera plus reconduite pour les années futures lors de la présence au Monde du Jeu.

Sur les adhésions et si l'on compte d'AG à AG : 32 associations et personnes morales en 2011 contre 39 en 2010 au niveau des personnes morales. On passe de 88 adhérents individuels à 49 cette année, ce qui est une diminution sensible. Toutefois le précédent exercice présentait la particularité d'une AG extraordinaire pour modification des Statuts avec des adhésions lors des deux AG.

Le trésorier évoque enfin ses difficultés personnelles pour tenir le poste de trésorier et fait appel à volontaire pour prendre sa suite. Il annonce qu'il souhaite démissionner de son poste, suite à des difficultés de concilier ses différents engagements professionnels et associatifs. Julien A. explique qu'il serait peut être possible de demander à Jérôme C. d'occuper le poste. Le président explique qu'il faudrait cependant qu'il accepte le rôle et le fait de travailler avec le reste du CA.

Julien A. explique qu'il serait bien de trouver une subvention du Conseil Régional ou de la Ville de Paris pour obtenir un permanent extérieur afin d'effectuer toutes ces tâches administratives. Il évoque la possibilité de faire appel à un sous-traitant et se propose de le mettre en relation avec le CA.

Sur le projet de budget 2011, Philippe G. pose la question sur les intérêts du livret A et il est établi qu'il ne faut pas lire le commentaire entre parenthèses : il s'agit bien d'une estimation sur les intérêts 2011 à percevoir fin 2011 comme chaque année.

Vote des résolutions :

Il est procédé au vote et à l'ouverture des enveloppes de vote par correspondance. Un nouveau scrutateur est nommé, suite au départ de Laurent S. , il s'agit de David M. .

Il est constaté l'absence d'un bulletin individuel au regard du nombre de signatures lequel est considéré comme un vote blanc. Cela réduit donc le total des voix exprimées à 21 voix individuelles et 9 personnes morales, représentant 18 voix de personnes morales, soit 39 voix en tout.

- Résolution 1 : Approbation du bilan moral
 - Pour : 33 Voix
 - Contre : 1 Voix
 - Abstention : 5 Voix
- Résolution 2 : Approbation du bilan financier
 - Pour : 31 Voix
 - Contre : 5 Voix
 - Abstention : 3 Voix
- Résolution 3 : Approbation du budget prévisionnel
 - Pour : 28 Voix
 - Contre : 5 Voix
 - Abstention : 6 Voix
- Résolution 4 : Approbation cooptation Fabien D.
 - Pour : 38 Voix
 - Contre : 0 Voix
 - Abstention : 1 Voix
- Résolution 5 : Approbation cooptation Thibaud J.
 - Pour : 38 Voix
 - Contre : 0 Voix
 - Abstention : 1 Voix

Toutes les résolutions sont adoptées par l'assemblée.

Questions diverses :

Viennent ensuite les questions diverses, notamment pour les membres d'Opale. Le trésorier d'Opale, David M., fait suivre les questions des membres d'Opale à la FFJDR. Le bilan des relations Opale / FFJDR est vu par Opale comme plutôt négatif.

La question pour les réductions membres dans les boutiques partenaires est posée. Le président rappelle que dans le cas d'une adhésion personne morale, les réductions ne sont valables que pour les achats au nom de la personne morale.

Il est fait un rappel par le secrétaire des aides proposées aux associations membres :

- Aide à la création d'association
- Avance sur subvention à recevoir
- Formats types pour les animations
- Lots pour animation et conventions
- Aide juridique
- Recrutement de bénévoles via le réseau France Bénévolat

Il est posé une question sur la problématique du bottin qui doit permettre de faire figurer de façon séparée des associations d'envergure nationale : le coordinateur électronique déclare que cette possibilité sera ouverte dans le nouveau site.

Concernant l'assurance responsabilité civile pour les associations membres, David M. pose la question du fonctionnement de celle-ci. Le président réexplique qu'il s'agit d'un service qui n'est pas inclus dans l'adhésion à la FFJDR mais qui peut être obtenu à tarif préférentiel par les associations membres via les conventions entre la FFJDR et la FédéGN. Le trésorier de l'association Opale évoque les changements de la politique de la FédéGN vis à vis des assurances et demande si cela impactera l'offre de la FFJDR. Le Président explique qu'il n'a à ce jour pas été contacté par la FédéGN pour une éventuelle révision du contrat. S'il y a lieu, il sera renégozié.

David M. revient ensuite sur la question de la communication de la FFJDR vis à vis de l'extérieur. Il demande à ce qu'on lui confirme que le forum n'est pas un point d'accès et déplore le manque de communication vis à vis d'Opale. Le président de la FFJDR répond que c'est bien l'adresse contact@ffjdr.org qui est le point d'entrée. Concernant le manque de communication vis à vis des associations en général et d'Opale en particulier, il rappelle que c'est lié à la vacance actuelle du poste d'interlocuteur association au sein du CA.

David M. pose la question de l'accès à une salle pour l'AG d'Opale demandé à la FFJDR, demande qui n'a pas pu aboutir. Le Président évoque les problèmes avec la Maison des Associations du 15^{ème} arrondissement, qui avait fait des promesses initialement et qui au final ne les a pas tenues. La preuve en est que la présente AG a dû se dérouler à la MDA du 12^{ème} et non du 15^{ème} par faute de salles disponibles.

David M. pose la question de l'agrément Jeunesse et Education Populaire et du fait que la FFJDR ne figure pas sur la liste nationale des associations agréées. Le Président précise à ce sujet que le dossier d'agrément avait été géré par son prédécesseur Julien A. et que cet agrément est valide, renouvelé et définitif. Cependant la FFJDR n'est agréée que sur la région Ile de France. Il se propose de faire parvenir à Opale le document l'attestant.

David M. demande quels sont les projets et actions concrètes pour 2011 de la FFJDR. Le président le renvoie au Bilan Moral évoquant ces projets. Il évoque également comme « gros projet » la volonté de faire un événement type étude sociologique pour les 15 ans de la FFJDR et des vidéos de présentation du jeu de rôle, via les compétences du nouveau coordinateur audiovisuel. En projet long terme, il y a la reconnaissance d'Intérêt Général du jeu de rôle et les volontés de développer le jeu de rôle là où il n'est pas : prisons, scouts, maisons de retraite par exemple.

Est évoquée enfin par David M. la question du nom de la Fédération et du fait qu'elle souhaite ou non fédérer les rôlistes. Le Président rappelle que l'objet de la Fédération n'est pas de fédérer les rôlistes mais de promouvoir le jeu de rôle en France. Les joueurs de jeu de rôle n'ont pas besoin de se fédérer pour jouer. Cependant la Fédération propose un cadre et un support pour tous ceux qui souhaitent agir pour le développement du jeu de rôle en France et son expansion vers de nouveaux publics.

L'ensemble des questions ayant été abordées, le Président déclare l'Assemblée Générale clôturée.

Le Président

Le Secrétaire

Thomas L.

Fabien D.